

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations dans le respect des conditions sanitaires, le huit juillet deux mille vingt à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 01 juillet 2020.

Etaient présents : Mesdames BOISSAY, DECAUX, DECONIHOUT, DEMANNEVILLE, CORAILLER-GUERIN, FEUGÈRE et LYSCENCZUK.

& Messieurs BIGUEY, DOURNEL, GOSSE, JANKO, JOBIN et STENERT.

Pouvoir : M. BARDE donne pouvoir à M. GOSSE et M. LEGAY donne pouvoir à M. JANKO.

Secrétaire de séance : Mme FEUGERE

Nombre de conseillers présents : 13

Approbation du compte rendu du 17 juin 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

M. GOSSE Emmanuel, le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. Gosse Emmanuel, le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les travaux à l'école maternelle, l'isolation de la Mairie, le désherbage complet du cimetière et autour de la Salle Rollon, entretien des massifs fleuris, etc... Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 06 juillet 2020, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35 ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de la commune de Mesnil-Raoul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions citées ci-dessus suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35 ème, à compter du 06.07.2020 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 350 indice majoré 327, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2020.

Délibération approuvant les taux d'imposition

Monsieur Le Maire présente le budget primitif de 2020 et informe Le Conseil Municipal que la commune présente un budget équilibré tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition selon l'état 1259 des Impôts et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Base	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	1 115 000	12.45 %	138 818 €
Taxe Foncière bâtie	770 400	14.86 %	114 481 €
Taxe Foncière non bâtie	36 100	23.12 %	8346 €
			122 827 €

Vote du Budget Primitif 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE MESNIL RAOUL

Séance du 08 juillet 2020

L'an Deux Mil Vingt, le huit juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Associations dans le respect des conditions sanitaires, sous la présidence du Maire M. GOSSE Emmanuel.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
16	13	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :
Mesdames BOISSAY, DECAUX, DECONIHOUT, DEMANNEVILLE, CORAILLER-GUERIN, FEUGÈRE et LYSCENCZUK Messieurs BIGUEY, DOURNEL, GOSSE, JANKO, JOBIN et STENERT.

Procurator(s) :
M. BARDE donne pouvoir à M. GOSSE; M. LEGAY donne pouvoir à M. JANKO

Étaient absent(s) :

Date de la convocation	01 juillet 2020
------------------------	-----------------

Étaient excusé(s) :
M. BARDE et M. LEGAY

Date d'affichage	01 juillet 2020
------------------	-----------------

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme FEUGÈRE Angès

et publication du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

10 juillet 2020

09 juillet 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement	
Dépenses :	242 887,00
Recettes :	373 980,69

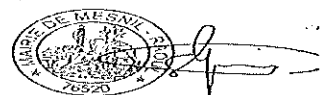
Fonctionnement	
Dépenses :	683 250,80
Recettes :	988 799,26

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	242 887,00	(dont 38 073,48 de RAR)
Recettes :	373 980,69	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	683 250,80	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	988 799,26	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mesnil-Raoul

Le Maire GOSSE Emmanuel



Questions diverses :

- Le SIVOM a voté son budget.
- La réunion ^{avec CES} ~~des~~ associations aura lieu le 20.07.2020 à 18h à la Mairie.
- L'élection des Grands Électeurs pour les Sénatoriales aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 18h.
- La pose des abris bus est en cours.
- Le 15 juillet 2020 a lieu les élections du Syndicat d'Eau.
- Mme FEUGERE a assisté à la réunion de l'AIPA. L'association se porte mieux, des recrutements ont eu lieu, des primes aux salariées ont été votées.
- Discussion quant à l'avenir du Tilleul.
- Le 09 juillet 2020 aura lieu les élections de la CC ICV.
- Le prochain conseil municipal se tiendra certainement début septembre.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in three rows. The top row contains four signatures, the middle row contains three, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in complexity.

